



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 4 octobre 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BEKHTAOUI et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS, M. Jean-Pierre GILLOT, M. Alain MARCHAND, M. Claude PINON, Mme Françoise MANSAT, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Françoise TENENBAUM, Mme Joëlle LEMOUZY, Mme Héléne ROY, Mme Christine DURNERIN, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. François BRIOT, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Nicolas BOURNY, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. François-André ALLAERT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Jean PERRIN, M. Gaston FOUCHERES, M. Alain MILLOT, M. Mohammed IZIMER, M. Jean-Marc NUDANT, M. Jean-François DODET, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, M. Jacques DANIERE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Janine BESSIS, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Stéphan CLAUDET pouvoir à M. Paul LECHAPT, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Nicole MOSSON pouvoir à Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Jacques PILLIEN pouvoir à M. Bernard OBRIOT, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Association Libertés - Culture - Organisation du festival du film des droits humains - Attribution d'une subvention

L'association Libertés-culture, basée à Dijon, est née en 2005 autour de la mobilisation pour la libération d'Ingrid Betancourt. Son but est de sensibiliser à la question de la défense des droits humains à travers d'événements culturels. Ainsi, les activités de l'association sont l'organisation de ciné-conférences et d'expositions autour du thème des droits de l'Homme.

L'association a aujourd'hui pour projet d'organiser un festival du film des droits humains qui aurait lieu dans l'agglomération dijonnaise (Théâtre des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche, MJC des Bourroches et de Chenôve, Maison de quartier de la Fontaine d'Ouche...) du 16 novembre au 16 décembre prochain.

La projection de 5 films est prévue, suivie de discussion avec les réalisateurs et de débats animés par les 13 associations s'associant au festival (Amnesty International, Reporters sans Frontières, Ligue des droits de l'homme...).

Le budget prévisionnel de la manifestation est de 12 000 euros :

- films : 3 500 euros
- intervenants : 2 400 euros
- technique : 2 200 euros
- communication : 3 500 euros
- assurances : 400 euros

Le plan de financement serait le suivant :

- Ville de Dijon : 5 600 euros (réponse positive obtenue)
- MJC : 800 euros (réponse positive obtenue)
- Conseil Régional de Bourgogne : 2 000 euros (réponse positive obtenue)
- Collectif solidarité internationale : 1 000 euros
- Ville de Chenôve : 1 000 euros
- Grand Dijon : 1 600 euros.

Ainsi, il est proposé de réserver une suite favorable à cette demande et d'octroyer une subvention de 1 600 euros à l'association Libertés – culture pour l'organisation du festival du film des droits humains.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL
Après avoir délibéré

DECIDE

- **D'attribuer** une subvention de 1 600 euros à l'association Libertés-Culture pour l'organisation du festival du film des droits humains
- **D'autoriser** le Président à verser la subvention
- **De dire** que la Communauté de l'agglomération dijonnaise pourra engager le remboursement des sommes versées si l'association Libertés-Culture ne produit pas à l'issue de la manifestation un bilan financier et un compte d'emploi de la subvention justifiant de son utilisation conforme à la présente délibération.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 9 OCT. 2007



Pour extrait conforme,
Le Président
[Signature]
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DIJONNAISE
P. 17 510 - 21075 DIJON

Publié le - **8 OCT. 2007**

Déposé en Préfecture le